



# Compte-rendu de l'audience IA du 7 juillet 2021



Le SNUDI FO 53 a été reçu par les représentants de la DSDEN 53, mercredi 7 juillet, afin d'aborder plusieurs points. La délégation était composée de Fabien Orain et de Frédéric Gayssot. Pour l'administration : Marc Vauléon secrétaire général, Karine Bellanger et Thierry Vinot (DIPPAG)

## Mouvement départemental : Recours

Avec la loi Dussopt de la Transformation de la Fonction Publique de 2019, dans le prolongement de PPCR, les élus du personnel à la CAPD ne peuvent plus assurer la transparence du mouvement.

Le SNUDI FO 53 n'a cessé de revendiquer l'abrogation de cette loi et de demander le retour des prérogatives des CAPD.

**Lors de cette entrevue, nous y avons abordé tous les dossiers individuels confiés au syndicat, obtenant des explications pour tous et obtenant satisfaction sur un certain nombre d'entre eux. Le compte-rendu a été fait à chaque collègue concerné.**

L'administration fera également une réponse individuelle à chaque collègue ayant fait un recours.

## Appréciations rendez-vous de carrière 2020-2021

Conformément à la réglementation, le DASEN doit donner son avis final dans les trois semaines qui suivent la rentrée suivante, soit en septembre 2021

Seuls trois rendez-vous de carrière n'ont pas pu être réalisés cette année suite à des congés des agents.

Par conséquent, le calendrier des rendez-vous de carrière de l'an prochain ne devrait pas être impacté.

[Lire à ce propos la note du SNUDI-FO 53](#)

## Changement de grade PE

### Hors-classe :

Le taux de passage à la HC passe de 17% à 18% cette année. Cette année encore, les résultats se font attendre... d'autant plus que désormais, les CAPD ne sont plus compétentes en matière de promotions, et que le DASEN choisit, in fine, qui accédera à ce changement de grade...

*\* pour rappel, avant PPCR, tout collègue à partir du 7ème échelon était promouvable et donc pris en compte dans la masse de promouvables.*

L'administration reconnaît avoir pris du retard sur le traitement des passages à la hors-classe (promotions 2021). Ils seront donc traités à la rentrée ; la promotion sera effective au 1<sup>er</sup> septembre conformément à la réglementation avec effet rétroactif.

Le SNUDI-FO 53 a pu porter les recours pour révision d'avis du DASEN, révisions possibles en Mayenne suite aux interventions du SNUDI-FO en CAPD.

L'administration n'a pas été en mesure de nous donner les chiffres concernant le nombre de promovables et de futurs promus.

Comme de très nombreux collègues cette année, si vous êtes promovables, pensez à compléter la [fiche de suivi](#) du SNUDI-FO 53

### [En savoir plus sur la Hors-Classe](#)

#### **Classe exceptionnelle :**

L'avancement était jusqu'à présent un droit, avec un déroulement de carrière garanti, et un examen égalitaire de tous les personnels. Avec le PPCR, c'est le fait du prince : **l'appréciation portée par les DASEN remplace tous les éléments objectifs des critères d'avancement antérieurs (AGS, échelons).**

Cette année, le taux devrait passer de 20 à 30% pour le vivier 1 et resterait identique pour le vivier 2.

### [Fiche de suivi classe exceptionnelle](#)

### [En savoir plus sur la classe exceptionnelle](#)

#### **Carte scolaire : ajustements de rentrée**

Le SNUDI-FO 53 a porté à la connaissance des services de la DSDEN des situations préoccupantes pour la rentrée ce qui a retenu toute l'attention de nos responsables. Les écoles concernées ont été contactées par le syndicat.

Pour rappel, un CTSD "carte scolaire : ajustement de rentrée" aura lieu le vendredi 3 septembre.

Pensez à compléter [le formulaire en ligne](#) si vous craignez une fermeture et souhaitez une ouverture.

#### **PE contractuels en Mayenne**

Cette année trois contractuels ont été recrutés pour des contrats de deux fois trois mois.

Pour la rentrée prochaine, aucun contractuel n'est encore prévu, la DSDEN n'ayant pour le moment pas l'autorisation de recruter. En revanche, le secrétaire général nous a informé que la DSDEN était en train de se constituer un "vivier" de potentiels contractuels en contactant notamment des étudiants. Voilà les perspectives : précarisation du métier et tiers-enseignant du 21<sup>ème</sup> siècle !

#### **Vacances apprenantes :**

La délégation FO a demandé à connaître le nombre d'écoles concernées par ce dispositif. Cette information nous sera transmise par l'administration.

**Le syndicat est plus que jamais l'outil indispensable pour être protégé  
dans le nouveau cadre PPCR-Grenelle.  
VOS DROITS SONT NOTRE SEULE LOI !  
SYNDIQUEZ-VOUS !**

**SNUDI-FO 53** Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des écoles, PsyEN et AESH

10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex

Tel. : 06 52 32 30 45 – @ : [contact@snudifo-53.fr](mailto:contact@snudifo-53.fr) – Site : [www.snudifo-53.fr](http://www.snudifo-53.fr) – Facebook : @snudifomayenne – Twitter : @SNUDIFO53